



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22137499



10 NOV. 2022

Greffe

N° d'entreprise : 0695 507 519

Nom

(en entier) : **TRIANGLE SOLUTIONS RH Construction**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **Première Avenue 2 à 4040 Herstal****Objet de l'acte : Nomination d'un commissaire**

Extrait du procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 20-10/2022

Suivant l'article 13 des statuts qui prévoit la possibilité de nommer un commissaire, l'assemblée souhaite délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-Nomination d'un commissaire

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale confie à la SRL REWISE (numéro d'enregistrement : B00010) le mandat de commissaire de la SRL TRIANGLE SOLUTIONS RH CONSTRUCTION. L'assemblée générale décide de le nommer pour 3 ans, période qui débutera par l'attestation des comptes au 31/12/2022 et se clôturera à l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur les comptes annuels au 31/12/2024. Il sera représenté par François CUITTE, réviseur d'entreprises (numéro d'enregistrement : A02497). La rémunération annuelle du mandat sera de 5.500 EUR hors TVA, indexable annuellement.

B TOUSSAINT
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/11/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).